



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14406
16 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT DE L'UGANDA AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu des pouvoirs signés le 2^e février 1981 par le Président de la République de l'Ouganda, attestant que M. Olara Otunnu avait été nommé représentant de l'Ouganda au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

